

Assistance juridique



Le privilège de parler à un avocat, sans frais, quand vous en avez besoin.

Des avocats expérimentés répondent à vos questions juridiques sur des sujets concernant votre vie privée ou en lien avec des enjeux juridiques courants vécus sur votre exploitation agricole¹.



Nouveau!

Offre privilège pour les propriétaires d'une exploitation agricole

Vie privée

Quelques exemples

- › **Droit familial** (pensions alimentaires, séparation, médiation, droits de visite)
- › **Droit de la propriété** (vices cachés, vente, achat, inspection, servitudes)
- › **Consommation – biens personnels** (appareils défectueux, problèmes de garantie, bris de contrat)
- › **Dommages corporels** (accident, blessures)
- › **Problèmes de voisinage et nuisances**
- › **Successions**
- › Et autres sujets juridiques

Vie professionnelle

Quelques exemples

- › **Transfert de propriété** (modèles d'entreprise, réglementation)
- › **Droit du travail** (embauche de travailleurs étrangers, congédiements, normes)
- › **Louage** (location de terre, d'équipements ou de bâtiments)
- › **Contrats** (clauses non respectées, annulation, contrat de services ou de travail, bris de contrat)
- › **Consommation – biens liés à l'exploitation** (équipement défectueux, garantie)
- › **Propriété intellectuelle** (utilisation ou changement de nom, brevets)
- › Et autres sujets juridiques



Appels à des avocats par téléphone ou par visioconférence

1 844 783-7604



Durée et nombre d'appels illimités de 8 h à 20 h du lundi au vendredi (service bilingue)².



Consultation confidentielle et sécuritaire

bnc.ca/assistance-juridique



Pour bénéficier de l'assistance juridique, vous devez avoir adhéré à l'offre privilège pour les propriétaires d'une exploitation agricole.

MD Banque Nationale et le logo Banque Nationale sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

1. Les questions portant sur toute activité commerciale autre que celles nommées plus haut ou liée à des affaires criminelles sont exclues.

2. Retour d'appel dans les 4 heures ouvrables.

Ces services sont fournis à part entière par Fecteau Bélanger et associés Groupe Conseil inc. faisant également affaires sous FBA, FBA Groupe Conseil et FBA Solutions (« FBA »). BNC Assistance inc. et la Banque Nationale n'auront pas accès aux informations confidentielles recueillies à votre sujet par cette entreprise dans le cadre de la prestation des services fournis. Vous comprenez qu'en utilisant les services de FBA, vous dégagez BNC Assistance inc. et la Banque Nationale de toute responsabilité quant à l'exécution des services fournis par FBA, incluant toute question relative à la sécurité de l'information et aux informations confidentielles qui pourraient être partagées par vous avec cette entreprise ou ses employés dans le cadre de la prestation des services.

Pour bénéficier sans frais du service d'assistance juridique, vous devez être détenteur d'une offre privilège de la Banque Nationale. Vous êtes toutefois responsable des frais pour les services additionnels non couverts par le service d'assistance et des frais qui pourraient vous être facturés par votre fournisseur de télécommunications. Vous ne serez plus admissible à ces services un mois suivant le moment où vous abandonnez l'offre privilège, vous changez de forfait ou vous cessez d'être client de la Banque Nationale.